

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020**

**7 MAI 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FIRMA DI A CARTULA « TARRITORIU D’AZZIONI PA UN  
NUMERICU INCLUSIVU »**

**SIGNATURE DE LA CHARTE « TERRITOIRE D’ACTION  
POUR UN NUMERIQUE INCLUSIF »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### **Contexte**

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national « Territoires d'Actions pour le Numérique Inclusif » - TANI promotion 2 (cf. ANNEXE 1), la Collectivité de Corse a déposé sa candidature auprès de la Mission de la Société Numérique.

Le dossier de candidature de la Collectivité de Corse (cf. ANNEXE 2) a été transmis par courriel début octobre, en sachant que la date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt était le 5 octobre 2019.

Le 10 novembre 2019 la Collectivité de Corse était informée qu'elle était retenue au titre de l'appel à manifestation d'intérêt TANI 2 au côté de 9 autres territoires (Montpellier Méditerranée Métropole ; Lorient Agglomération ; Eurométropole de Strasbourg ; Communauté d'agglomération Pays Nord Martinique ; Conseil départemental du Calvados ; Conseil départemental de la Mayenne ; Conseil départemental du Puy-de-Dôme ; Conseil départemental de l'Aveyron ; Conseil départemental de l'Aube).

### ***Présentation du dispositif « Territoires d'Actions pour un Numérique Inclusif »***

La Mission Société Numérique a vocation à accompagner la transition numérique des territoires en matière d'usages, d'accès aux droits et de services.

Elle soutient le développement des structures de culture et de médiation numériques ainsi que des tiers-lieux. Les actions qu'elle porte sont toutes orientées vers la mise en capacité des collectivités territoriales et acteurs locaux à se saisir des opportunités numériques.

Elle est rattachée à la Direction générale déléguée au numérique, elle-même rattachée à l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

La Mission a notamment engagé en 2019 une première labellisation de 10 "Territoires d'actions pour un Numérique Inclusif" - TANI.

Ce dispositif vise à soutenir l'élaboration de stratégies numériques locales par la mobilisation de temps et d'expertise de la Mission Société Numérique.

Il a pour objectifs de :

- conseiller et orienter les équipes ;
- les mettre en réseaux avec d'autres territoires pour qu'ils s'inspirent et se

- nourrissent d'autres acteurs ;
- proposer à l'expérimentation des outils en cours de développement ou d'essaimage et les enrichir grâce à leurs retours d'usages ;
- valoriser et documenter les initiatives pour nourrir les autres territoires.

L'appel à manifestation d'intérêt "Territoires d'actions pour un Numérique Inclusif" auquel a postulé la Collectivité de Corse visait à sélectionner et labelliser dix nouveaux territoires, qui constitueront la seconde promotion des Territoires d'Actions pour un Numérique Inclusif (TANI) sur l'année 2020.

Les territoires sélectionnés bénéficieront de l'accompagnement de la Mission Société Numérique mais également :

- d'un système de tutorat inter-promotions TANI : chaque lauréat sera parrainé par un TANI de la promotion 1 ;
- d'une logique de réseau permettant le partage de bonnes pratiques et de retours d'expérience opérationnels sur la mise en œuvre de dispositifs en matière d'inclusion numérique ;
- d'un label permettant aux lauréats d'obtenir une crédibilité sur le sujet, levier pour mobiliser des partenaires (financiers, etc.) au niveau local.

### ***Candidature de la Collectivité de Corse à AMI TANI 2***

Pour la Collectivité de Corse, l'inclusion numérique est un enjeu fort de développement économique social et culturel.

Le numérique est désormais omniprésent, et il convient que l'ensemble de la société insulaire puisse s'en approprier les modalités d'usage, saisir les opportunités offertes et préférer un numérique choisi à un numérique subi.

Les réflexions en cours autour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse positionnent le numérique inclusif comme un objet central et déterminant.

La candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'Actions pour un Numérique Inclusif » s'inscrit donc dans l'esprit de la stratégie numérique et des actions qui sont menées au quotidien dans le domaine de la médiation numérique.

Le label « Territoires d'Actions pour un Numérique Inclusif » permet d'inscrire la Corse dans un réseau d'acteurs nationaux et de capitaliser les expériences et les pratiques d'autres territoires.

Ce label permet en outre de disposer de centre d'expertise et de ressources à forte valeur ajoutée.

*Nota : cette labellisation n'engage pas financièrement la Collectivité de Corse.*

### ***Conclusion***

Afin de finaliser la démarche TANI et la labellisation de la Collectivité de Corse, il convient que l'Assemblée de Corse :

- Approuve le présent rapport et ses annexes.
- Autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer avec l'Etat la charte « Territoire d'Action pour un numérique inclusif » telle que présentée en ANNEXE 3.
- Autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à assurer la mise en œuvre des engagements tels qu'ils figurent dans la charte.
- Autorise le Président du Conseil Exécutif de Corse à candidater aux appels à manifestation d'intérêts et appels à projet lancés par la Mission société numérique en rapport avec le numérique inclusif.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXE 1 : Appel à manifestation d'intérêt TANI promotion 2.

ANNEXE 2 : Dossier de candidature de la Collectivité de Corse à AMI TANI promotion 2.

ANNEXE 3 : Charte type d'engagement TANI.